

perspectives

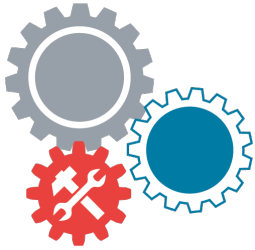
Santé et Action Sociale



Notre santé n'est pas à vendre !



NON à la casse de la Séam



AZIMUT IRP

EXPERTISES – CONSEILS – FORMATIONS

**DES PROFESSIONNELS AYANT PLUS DE 20 ANS
D'EXPÉRIENCE**

**SÉCURISEZ VOTRE MANDAT AVEC NOTRE
EXPERTISE CSE**

LES EXPERTISES LÉGALES

TROIS CONSULTATIONS ANNUELLES :

- ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE
- EMPLOI & POLITIQUE SOCIALE / SALARIALE
- ORIENTATIONS STRATÉGIQUES & PERSPECTIVES SUR L'EMPLOI

ASSISTANCE A LA COMMISSION ECO

DROITS D'ALERTE ÉCONOMIQUE

RÉORGANISATION, RACHAT, FUSION
CESSION, EXTERNALISATION

PSE / EXPERTISE DU MOTIF
ÉCONOMIQUE

PSE / SOUTIEN A LA NÉGOCIATION

PROJETS IMPORTANTS /
REORGANISATION & CONDITIONS
DE TRAVAIL

RISQUES GRAVES – ACCIDENTS –
RPS – SOUFFRANCE AU TRAVAIL

NOUVELLES TECHNOLOGIES

LES EXPERTISES TECHNIQUES

FORMATION DES ÉLUS :

- BASES DU CSE & DROIT DU TRAVAIL
- ÉCONOMIE & FINANCE
- SSCT / ENQUÊTES RPS / DUERP
- NEGOCIATION NAO / QVT
- REORGANISATION / PSE / FUSION

ASSISTANCE A LA COMMISSION SSCT

COACHING DU CSE - DS &
NEGOCIATEURS

SONDAGES & ENQUÊTES

SOUTIEN À LA NÉGOCIATION

CONSEILS JURIDIQUES & TACTIQUES :
ASSISTANCE AVOCAT CONSEIL

PAP, ACCORDS NAO, QVT,
TELETRAVAIL... CONFLIT AVEC LE CSE

BDESE : CONFORMITÉ vs ENTRAVE ?
COMMENT AGIR AVEC LE CSE ?

REVISION DES COMPTES DU CSE

TOUTES LES INFORMATIONS SUR INTERNET

www.azimut-irp.fr





édito

Rodolphe Verger

L'Assemblée nationale a entamé le 4 novembre 2025 l'examen du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. Jusqu'au 12 novembre, les député-e-s débattront de ce texte clé qui fixe chaque année le financement des retraites, de l'assurance-maladie et des prestations familiales.

On peut discourir longtemps sur telle ou telle mesure qui sera ou non adoptée au final, comme par exemple, le non-gel des pensions (pour 2026 uniquement) ou la suppression de l'exonération de cotisations salariales sur la rémunération des apprentis.

Le décalage (et non la suspension) de la réforme des retraites de 2023 est une arnaque. Le fond du problème reste la volonté du gouvernement de réduire le soi-disant déficit de la Sécurité sociale. Il serait de 23 milliards actuellement et pourrait atteindre 29 milliards l'an prochain. L'objectif est de le ramener à 17,5 milliards, soit entre 11,5 et 5,5 milliards d'économies !

Ce qui est sûr, c'est que la somme des mesures d'économie voulues pour le gouvernement sur le budget de la Sécurité sociale est à confronter à l'augmentation du budget des armées de +7 milliards. Madame Vautrin, ex-ministre de la Santé, a trouvé 7 milliards d'euros en changeant de ministère ! La fédération a depuis longtemps résumé sa position dans le slogan « *de l'argent pour la Sécu pas pour les obus !* ». L'actualité nous donne raison.

Nous voulons de l'argent pour supprimer les franchises médicales, pour permettre aux patient-e-s en Affection de Longue Durée (ALD) d'être soigné-e-s dignement, pour le maintien de tous les services d'urgence ouverts 24h/24, pour l'augmentation des salaires, pour l'embauche de personnel, pour le retour de la retraite à 60 ans (et donc l'abrogation de la réforme de 2023).

Le budget présenté par le gouvernement est en totale opposition à ces revendications élémentaires pour la défense du droit de tous à se faire soigner, pour la défense de la Sécurité sociale de 1945 dont nous commémorons cette année le 80^{ème} anniversaire.

Partout, nos équipes syndicales se dressent contre les mesures de suppressions de postes, de fermetures de services, de manque de personnel. La question qui nous revient est comment passer de ces luttes locales à l'offensive générale pour faire tomber ce PLFSS et dégager ceux qui en sont les auteur-e-s.

Rodolphe,
Membre de la CEF,
Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

sommaire

- 04. DOSSIER CNRACL
- 09. ARTICLE SANTÉ ET SOCIAL
- 10. DOSSIER UFR
- 14. DOSSIER UFSP
- 17. DOSSIER UFMIC
- 18. ARTICLE VER.DI

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Commission paritaire : 0228 S 06676 ISSN : 0299-0369 / Tirage : 60 000 exemplaires

Directrice de la publication : Barbara Filhol / Rédacteur en chef : Jérémie Prigent

Impression : Rivet Presse Edition / Tél. 05 55 04 49 50

Fédération : 263, rue de Paris, case 538 93515 Montreuil Cedex / Tél. 01 55 82 87 47



IMPRIM'VERT®
© 2021 - SECT



CNRACL, 80 ANS D'UN CONQUIS SOCIAL À DÉFENDRE



Les 80 ans de la Caisse Nationale de Retraite des Agent·e·s des Collectivités Locales (CNRACL) sont l'occasion de rappeler que ce régime de retraite est le fruit de luttes syndicales et de choix politiques en faveur de la solidarité intergénérationnelle et de la justice sociale et pas de la capitalisation et de l'exploitation pour les plus riches !

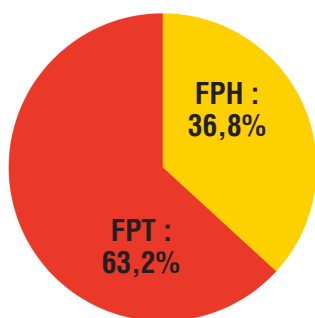
1 La CNRACL a été créée par l'ordonnance du 17 mai 1945

Dans la foulée de la Libération de la France et du programme du Conseil National de la Résistance (CNR), sa création s'inscrit dans la grande vague des conquêtes sociales arrachées par la classe ouvrière après la défaite du nazisme soutenu par les grands capitalistes.

L'affiliation obligatoire de l'ensemble des agent·e·s des collectivités locales est instaurée en 1952 en même temps que le statut unique de ces employé·e·s. Elle est étendue en 1955 au personnel hospitalier. C'est le régime spécial de la Sécurité sociale chargé de l'assurance-vieillesse et l'invalidité pour répondre à une exigence fondamentale : garantir aux agent·e·s de la Fonction publique, des versants hospitaliers et territoriaux, une retraite digne, à l'abri des aléas du marché et de la gestion financière capitaliste, en s'appuyant sur un régime solidaire par répartition à prestations définies.

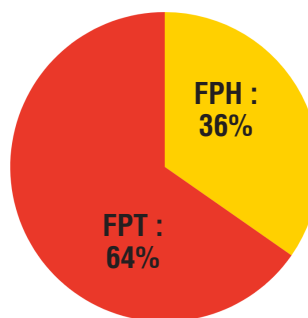
En 2023, la CNRACL comptait 2,2 millions d'affilié·e·s (2^{ème} régime en France avec 8% de cotisant·e·s), et 1,5 millions de pensionné·e·s.

Répartition des affilié·e·s
CNRACL fin 2023



2,2 millions de cotisant·e·s
2,2 millions d'actif·ve·s réparti·e·s

Répartition
des retraité·e·s



1,5 millions de pensionné·e·s CNRACL
Répartition des 1 571 000 retraité·e·s CNRACL

2 Dès sa création, la CNRACL a été la cible d'attaques

Les grands patrons et des gouvernements n'ont eu de cesse de remettre en cause le statut de la Fonction publique, pourtant protecteur des agent-e-s et des usager-e-s.

Et bien sûr, ils remettent en cause la caisse de retraite des fonctionnaires !

La CGT a œuvré pour améliorer les droits des agent-e-s et dénoncer les tentatives de fragilisation du régime au nom de l'austérité ou de prétendus déficits totalement organisés. Nous avons mené la lutte sans merci face aux contre-réformes des retraites, depuis 2003 contre celle des fonctionnaires, après que nos gouvernants avaient raboté gravement par celles du secteur privé dès 1993.

Après son attaque fin 2024 sur les retraites de la Fonction publique d'État, qui soi-disant creusaient le déficit de la France, le gouvernement a été contredit par des experts.

Ensuite, le Premier ministre François Bayrou s'est attaqué aux retraites des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux, claironnant qu'elles étaient responsables de 40% du déficit des retraites. Mais il n'a pas dit que leur caisse de retraite, la CNRACL, avait surcompensé pendant de longues années les déficits des régimes spéciaux et compensé différentes caisses du secteur privé, tout cela pour un montant de plus de 100 milliards d'euros !

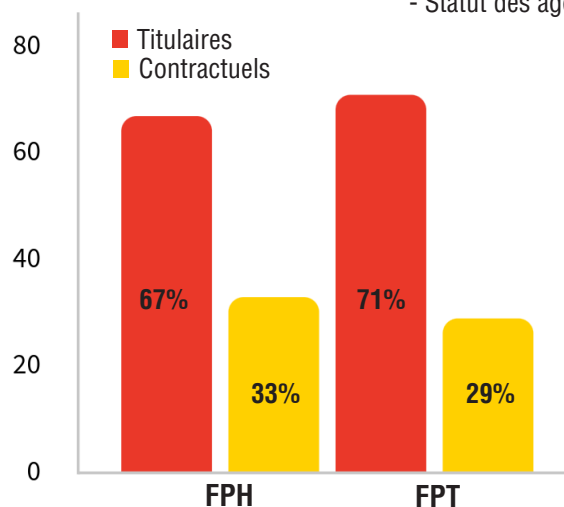
Et surtout, nos détracteurs taisent le manque de recettes de la CNRACL dû à la contractualisation massive et exponentielle des emplois des agent-e-s sans statut, de la congélation du point d'indice et du gel des embauches qui met à mal nos missions de Santé et d'Action sociale alors que les besoins augmentent !

Seul-e-s les agent-e-s fonctionnaires, travaillant au moins 28 heures, cotisent à la CNRACL, les contractuel-e-s cotisent au régime général du secteur privé et à l'IRCANTEC pour la retraite complémentaire. Dans nos régimes par répartition, ce sont les cotisations des personnels en activité qui financent les pensions des retraité-e-s. Donc les employeurs de la Fonction publique financent actuellement aussi les retraites du privé et pas celles des fonctionnaires, avec les cotisations des agent-e-s contractuel-le-s !

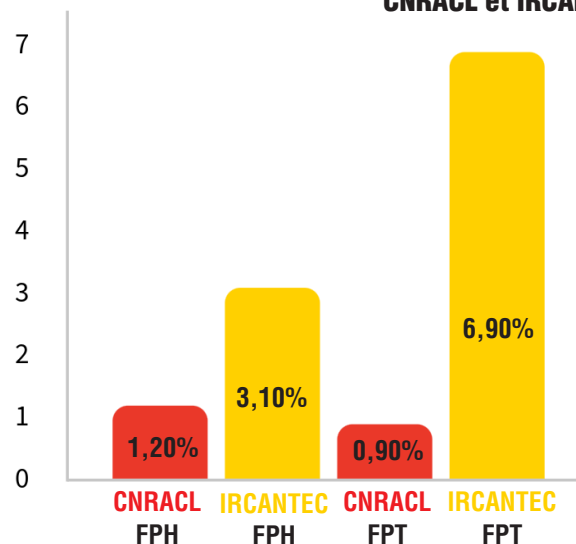


Rappel démographique

- Statut des agent-e-s



Progression des nouvelles affiliations en 2023 dans les régimes de retraite CNRACL et IRCANTEC



Rapport actif-ve-s/retraité-e-s
CNRACL 2024 = 1,4 actif-ve pour 1 retraité-e détail
par versant FPH : 1,18 et FPT : 1,56

3

Le déficit actuel de la CNRACL est le résultat des politiques d'austérité

À cause d'un sous-financement de la Fonction publique orchestré par le grand patronat financier, aux dépens de la population française, les directions de nos établissements préfèrent les emplois précaires contractuels, la réduction des effectifs et de certaines activités. Certains établissements hospitaliers ont même suspendu leurs versements de cotisations à la CNRACL car leur budget est dans le rouge !

Dans le secteur privé, toute entreprise qui choisit délibérément de ne pas payer ses cotisations s'entraîne à des redressements de cotisations sociales majorées, des sanctions financières et pénales lourdes. C'est un vol de notre salaire socialisé que doit payer tout employeur en versant nos cotisations sociales.

Défendre la CNRACL, c'est défendre la Fonction publique et son financement, avec un emploi statutaire pour répondre aux missions publiques : Santé et Action sociale, éducation, transports, secours et sécurité, fiscalité, justice, aide dans tous les territoires, etc. C'est défendre le refus de la marchandisation et la détérioration de la solidarité intergénérationnelle conquise en 1945.



4

Les élections CNRACL auront lieu l'an prochain à la fin de l'année 2026

C'est un grand rendez-vous pour remettre en avant les propositions de la CGT et de notre fédération sur la retraite et l'emploi statutaire dans la Fonction publique.

C'est la seule grande Caisse de retraite qui a conservé un Conseil d'administration où les représentant-e-s des agent-e-s affilié-e-s (en activité et en retraite) et des employeurs publics sont élu-e-s !

La CGT est la première organisation élue dans le collège des agent-e-s en activité et dans celui des retraité-e-s, et elle a la première vice-présidence. C'est une reconnaissance des propositions de la CGT et un signe fort du rejet massif des politiques de casse sociale et des contre-réformes des retraites portée par les gouvernements à la solde du grand patronat.

CNRACL

Elle m'appartient

J'y tiens

**LA FONCTION PUBLIQUE ET
LA CNRACL SONT UTILES,
LES SAUVEGARDER EST VITAL !**



SALARIÉ-E-S & RETRAITÉ-E-S

Ensemble



5

Multiplions les initiatives afin de mobiliser le plus grand nombre

Défendons la CNRACL pour :

- Dégager la politique d'austérité qui détruit notre Sécurité sociale comme la loi retraite
- Défendre le statut de la Fonction publique
- Sauvegarder et améliorer nos Services publics

Un grand Service public de Santé et d'Action sociale est essentiel avec une titularisation massive des agent-e-s de la Fonction publique hospitalière, des embauches immédiates, l'augmentation conséquente des formations, des salaires et des retraites décentes qui reconnaissent nos qualifications, l'augmentation du point d'indice, la péréquation salaire/retraite, l'égalité professionnelle, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité du travail avec la catégorie active, l'amélioration du Fonds d'action sociale (FAS) pour les retraité-e-s les plus démunis.

DIAGORIS

EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre des
Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE
DE LA CONSULTATION SUR:

La Situation Économique
et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

La Politique Sociale,
les Conditions de Travail
et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

Les Orientations
Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL

exonération
des cotisations

privatisation

profits

coupes
budgétaires

La
Sécu
c'est
pour la
VIE



(pour les grands
et les petits)





SANTÉ ET SOCIAL

DANS LES ANTILLES ET À MAYOTTE : IL Y A URGENCE !

Comme chaque année, à l'occasion du Conseil national fédéral (CNF) de la Santé et de l'Action sociale de septembre qui se déroulait à Montreuil, notre fédération a reçu les Camarades des organisations syndicales d'Outre-mer.

Étaient présent-e-s des Camarades de la Santé de la CGT Martinique, de la CGT Guadeloupe, ainsi que de la CGT Mayotte. La situation du secteur sanitaire et social en Martinique et en Guadeloupe reste extrêmement préoccupante.

Sous-effectifs chroniques, fermetures de services, manque de moyens matériels : les salarié-e-s et les usager-ère-s subissent de plein fouet les conséquences de politiques d'austérité menées depuis des années. Les établissements peinent à recruter et à fidéliser les professionnel-le-s, épuisé-e-s par la surcharge de travail et des conditions souvent dégradées. Résultat : délais d'attente interminables, prise en charge insuffisante des patient-e-s et accroissement des inégalités territoriales en matière d'accès aux soins. De plus, les conditions climatiques abîment drastiquement les bâtiments hospitaliers qui, faute de financement, tombent en quasi-ruine, c'est le cas des locaux de la cuisine au CHU Pierre Zobda-Quitman en Martinique.

En Guadeloupe, la construction d'un nouveau CHU, débuté il y a près de 10 ans, n'est toujours pas aboutie. Personnels et patient-e-s sont contraint-e-s de subir à leurs dépens les conséquences de ces 10 ans de retard, sans avoir à ce jour une date de la remise des travaux.

Mais c'est à Mayotte que la situation atteint un niveau critique.

Déjà en grande difficulté structurelle, le système de santé y a été gravement impacté par le passage du cyclone CHIDO. De nombreux bâtiments hospitaliers ont été lourdement endommagés, toiture endommagée, l'eau de chaque averse coule à flots dans les bâtiments, ce qui réduit encore l'offre de soins dans un département où les besoins sont immenses.

La fermeture récente de deux maternités vient aggraver la situation : dans le département qui détient le record du nombre de naissances en France, cette décision met en danger les femmes et les nouveau-nés, contraignant certaines à parcourir des dizaines de kilomètres dans des conditions de transport difficiles pour accoucher. Faute de personnel suffisant, les équipes restantes sont en tension permanente, avec des risques accrus pour la sécurité des patientes. À tous ces dysfonctionnements s'ajoute un système de distribution d'eau en très mauvais état, aggravant les conditions d'hygiène à la faveur d'épidémies, en particulier le choléra.

Éloignés du pouvoir central, nos Camarades subissent une ignorance coupable de la situation qu'ils vivent et les patients, eux, endurent retards de prise en charge et pertes de chance.

Pour la CGT, il est urgent d'agir :

- Réouverture immédiate des maternités fermées et reconstruction des infrastructures détruites.
- Recrutement massif et pérenne de personnels soignants et médico-sociaux, avec des salaires et conditions de travail à la hauteur des besoins.
- Plan d'investissement d'urgence pour les hôpitaux et structures de soins, en Martinique, en Guadeloupe et à Mayotte.
- Renforcement de la prévention et du suivi social, car santé et conditions de vie sont indissociables.

Solidaires avec leurs revendications, nous refusons que les habitant-e-s de ces territoires soient les oubliée-s de la République.

La santé est un droit fondamental, quel que soit le lieu de résidence.

LA SÉCURITÉ SOCIALE A 80 ANS



1 La Sécurité sociale : connaître son passé pour défendre son avenir

La Sécurité sociale, c'est la France ! En 2025, près de 9 français-e-s sur 10 « éprouvent pour elle un attachement fort ». Nous lui avons donné un surnom "la Sécu" ! Oui, la Sécu est à nous et nous continuerons de la défendre et de l'améliorer comme nous l'avons fait depuis 2023 pour les retraites, et cet automne, pour le budget de la Sécu.

Nous ne pouvons pas oublier ses origines et les enjeux sur lesquels elle s'est construite... Son histoire est une formidable aventure humaine.

Elle a un passé ancien, celui de la charité, des sociétés de secours mutuel et de la mutualité. Ce sont de véritables combats qui ont permis la création d'un régime solidaire universel pour tous et toutes : ceux de la Résistance et ses idées de progrès social portés en 1945 par des personnages comme Ambroise Croizat, Pierre Laroque, Alexandre Parodi, etc.

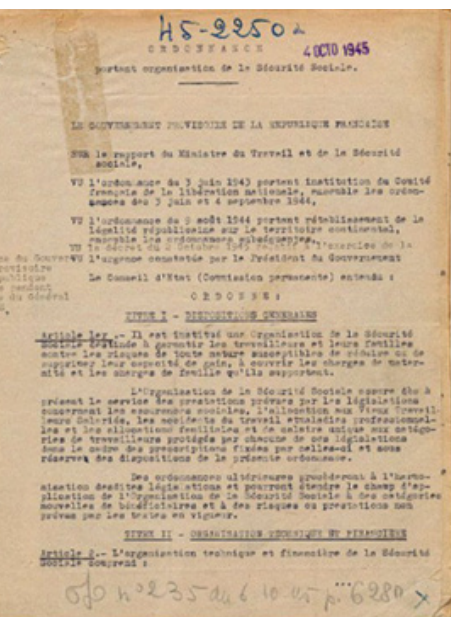


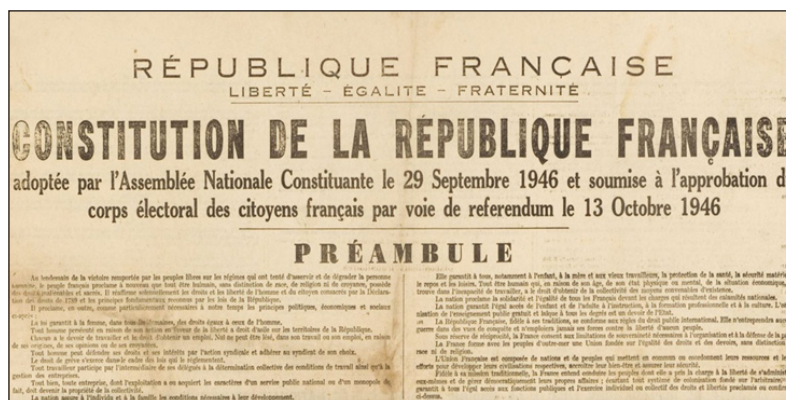
2 Nous célébrons cet automne les 80 ans de la création de la Sécu

Quelques mois seulement après la Libération de la France et la capitulation du régime nazi, le 8 mai 1945, le Gouvernement provisoire de la République française va publier les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 qui concrétisent le projet de Sécurité sociale en fondant le socle d'une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire : « *on cotise à hauteur de ses moyens pour en bénéficier à hauteur de ses besoins* ». Elles aboutiront à la « *loi de généralisation de la Sécurité sociale* » adoptée le 22 mai 1946.

- L'ordonnance du 4 octobre 1945 inscrit les véritables objectifs de la Sécurité sociale autour d'une organisation unique, d'une cotisation unique, la solidarité et la gestion des caisses par les assuré-e-s, par l'intermédiaire de leurs syndicats et en particulier par la démocratie et l'élection des Conseils d'administration des caisses. Elle crée un régime général ayant vocation à rassembler l'ensemble des travailleuses et travailleurs (salarié-e-s des secteurs privé et public, exploitant-e-s agricoles, indépendant-e-s et secteurs spécifiques d'activité), elle reconnaît également la possibilité de maintien de certains régimes particuliers de Sécurité sociale préexistants (SNCF, fonctionnaires...).
- L'ordonnance du 19 octobre, précise les objectifs à réaliser en matière d'organisation et de prestations.

La Sécurité sociale sera inscrite dans le Préambule de la Constitution française du 27 octobre 1946 : La Nation « *garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.* »





3 La Sécurité sociale était donc sur les rails en 1945, mais sa mise en œuvre ne fut pas aussi simple !

Les ordonnances ne réglaient pas tout, il fallait les mettre en application. Ambroise Croizat, ouvrier depuis l'âge de 13 ans, syndiqué très tôt à la CGT, Secrétaire général de la fédération de la métallurgie CGT et élu député communiste en 1936, soutiendra avec beaucoup d'énergie sa mise en œuvre en mobilisant le corps militant de la CGT.

Quand Ambroise Croizat est nommé Ministre du Travail, le 22 novembre 1945, il reste à faire voter une série de décrets et de lois visant à la mise en application de la Sécurité sociale. Alors que des manœuvres sont déjà en cours pour retarder ou faire échouer le plan français de la Sécurité sociale, il va défendre avec acharnement et à marche forcée le projet pour concrétiser rapidement cette réalisation et créer les structures nécessaires sur le terrain.

Ambroise CROIZAT a su initier et valoriser le travail collectif qu'il reconnaissait : « *L'ordonnance du 4 octobre 1945, à laquelle est à juste titre attaché le nom d'un ami qui nous est commun à tous, Alexandre Parodi, a été le produit d'une année de travail, au cours de laquelle des fonctionnaires, des représentants de tous les groupements et de toutes les organisations intéressées, des membres de l'Assemblée consultative provisoire, dont certains font partie de la présente Assemblée, ont associé leurs efforts pour élaborer un texte que le gouvernement de l'époque a, en définitive, consacré conformément à l'avis exprimé par 194 voix contre 1 à l'Assemblée consultative.* »

En quelques mois, Ambroise CROIZAT va mobiliser les militant.e-s de la CGT : 138 caisses primaires de Sécurité sociale et 113 caisses d'allocations familiales sont édifiées. Outre les locaux qu'il faut trouver, un travail minutieux de recensement des assuré.e-s et des employeur.euse-s est réalisé par les militant.e-s pour établir les caisses primaires. Rien n'aurait été possible sans l'engagement de centaines de militant.e-s le soir, le week-end ou pendant leurs congés, pour faire fonctionner cette réalisation.



5

Dès la naissance de la Sécu, c'est le début d'un long combat pour son application et son existence

Affiche CGT des années 50



Ambroise Croizat déclarait à l'Assemblée nationale, peu de temps avant sa mort, en octobre 1950 :

« jamais nous ne tolérerons que soit renié un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir, et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès. »

Dès la création de la Sécurité sociale, le patronat voulait déjà la détruire c'est-à-dire mettre la main sur ce pactole financier qui représente près d'un quart du PIB ! Seulement cinq ans après sa création, il est déjà question de déficit ! Le 17 mai 1950, le quotidien français spécialisé dans la finance « *l'Information financière, économique et politique* » consacre un article à une enquête de l'inspection des finances. Le titre est édifiant : « *les trous de la Sécurité sociale* » ! Les causes annoncées sont les « *frais excessifs de gestion, rendement insuffisant du personnel, nombreuses fraudes* ».

80 ans après, les destructeurs de notre Sécurité sociale continuent de l'attaquer avec le même slogan « *le trou* » et les mêmes arguments. Alors qu'elle répondait en 1945 à un idéal de solidarité intergénérationnelle, elle tend à devenir aux mains des capitalistes un simple levier de réduction des « *dépenses* » publiques ! Ils ont créé un déficit avec les exonérations de cotisations sociales.

De nombreux experts expliquent que le financement de la Sécurité sociale n'est pas un problème de dépenses, mais bien un problème de recettes ! N'oublions pas qu'à chaque nouvelle mesure d'exonération, c'est un vol des salarié-e-s puisque les cotisations sociales sont une partie de notre salaire donc de notre travail mis en commun pour la Sécurité sociale (Allocations familiales, accidents du travail et maladies professionnelles, et retraite), c'est ce que l'on appelle le salaire différé ou le salaire socialisé.

6

Le patronat et les gouvernements capitalistes libéraux vont sans relâche attaquer la Sécu



Les ordonnances Jeanneney d'août 1967 ont cassé l'unicité et l'universalité de la Sécu et ont instauré le « *paritarisme* » de sa gestion pour affaiblir la gestion par les assuré-e-s.

Pour grossir les bénéfices du patronat, les exonérations des cotisations sociales vont s'amplifier sur notre dos. Pour combler le déficit, la Contribution Sociale Généralisée (CSG) est créée en 1991 par le gouvernement Rocard : c'est un transfert du financement de la Sécurité sociale par les cotisations sociales vers un impôt injuste financé par les salarié-e-s et les retraité-e-s qui n'a cessé d'augmenter pour que les patrons en profitent...

Et en 1996, le gouvernement Juppé remet au parlement le vote du budget de la Sécurité sociale qui n'est plus géré par ses assuré-e-s.

Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse que d'augmenter les exonérations fiscales pour le patronat. Aujourd'hui, celles-ci représentent plus de 80 milliards pour leur versant général (+10 milliards d'exonérations ciblées).

De même, des contre-réformes pour diminuer les droits à retraite se sont succédées depuis les années 90, alors que nous avons obtenu la retraite à 60 ans en 1982.

Les travailleuses et les travailleurs, les jeunes et les retraité-e-s ont construit récemment une mobilisation historique pendant 2 ans et demi contre la réforme des retraites de 2023. Si le Président de la République a fait le choix de l'ignorer et d'imposer sa réforme par 49-3, il a été sanctionné par les urnes, et la lutte continue !



7 Une Sécurité sociale du XXI^{ème} siècle

Oui, le financement de la Sécurité sociale intégrale est possible, il s'inscrit dans les propositions de réforme de financement proposées par la CGT avec 2 voies à privilégier :

- Une augmentation des cotisations employeurs avec une modulation en fonction de 2 éléments : la part des salaires dans la valeur ajoutée et le comportement par rapport à l'emploi des entreprises.
- Une contribution assise sur les dividendes versés par les entreprises à leurs actionnaires.

L'égalité professionnelle permettrait aussi d'augmenter les cotisations, il est urgent de reconnaître les qualifications de nos métiers de la santé, du médico-social et du social. Il est important de débattre avec toutes et tous les usager·ère·s de la Sécurité sociale des propositions de la CGT.

Voir le repère revendicatif CGT N° 21
« **Droit à une sécurité sociale intégrale** » :



8 Notre lutte est plus que jamais légitime, le progrès social est la seule issue à la crise

La Sécurité sociale est devenue un enjeu majeur du débat politique. Nous allons continuer la mobilisation afin de faire face au discours bien organisé du « trou de la Sécu » et créé de toutes pièces par les exonérations exponentielles des cotisations sociales accordées au patronat auxquelles s'ajoutent les cotisations dues non-payées (1,6 milliards d'euros en 2024).

Depuis la rentrée, plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, privé·e·s d'emploi, jeunes retraité·e·s se sont déjà mobilisé·e·s les 10, 18 septembre et 2 octobre dans le cadre d'une rentrée sociale d'ampleur historique.

Le 9 octobre, les professionnel·le·s de la Santé et de l'Action sociale, de la Sécurité sociale et du médicament ont exigé devant la Ministère de la Santé et dans les territoires un tout autre budget de la Sécurité sociale à la hauteur des besoins.

La CGT appelle les travailleuses et les travailleurs à continuer leurs actions pour défendre ce acquis essentiel à notre bien vivre. La CGT continuera à travailler pour permettre les mobilisations les plus larges.

Pour aller plus loin :

numéro spécial de la
vie ouvrière, N°14, été
2025.



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :

L'HEURE EST À LA LUTTE POUR LES SALAIRES ET LA FORMATION

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL NE SE DÉCRÈTE PAS À COUPS DE SLOGANS. POUR L'UNION FÉDÉRALE DE LA SANTÉ PRIVÉE (CGT), ELLE REPOSE SUR DEUX PILIERS FONDAMENTAUX ET INDISSOCIABLES : UNE RÉMUNÉRATION JUSTE ET UN DROIT EFFECTIF À LA FORMATION. DEUX EXIGENCES DEVENUES VITALES FACE À LA CRISE QUE TRAVERSE LE SECTEUR DE LA SANTÉ. DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DU MÉDICO-SOCIAL, LES PROFESSIONNEL·LE·S N'EN PEUVENT PLUS. DERRIÈRE LES DISCOURS MINISTÉRIELS SUR LE « PRENDRE SOIN », LA RÉALITÉ EST TOUT AUTRE : PERSONNELS ÉPUISÉS, DÉPARTS MASSIFS, DÉSORGANISATION DES ÉQUIPES ET PERTE DE SENS. À L'ORIGINE DE CETTE HÉMORRAGIE : LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ MENÉES DEPUIS DES ANNÉES.

DES SERVICES À BOUT DE SOUFFLE

Les budgets ne suivent plus. L'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance-maladie), censé encadrer les dépenses de santé, ne couvre plus les besoins réels du terrain. Les conventions collectives historiques du secteur sont fragilisées (66, 51, CHRS, Croix-Rouge...), et l'individualisation des parcours de carrière accentue les inégalités et casse les collectifs.

Conséquences :

- ▣ des soignant·e·s épuisé·e·s
- ▣ des postes non remplacés
- ▣ des démissions en cascade
- ▣ une qualité de soins qui s'effrite

LE SALAIRE, FONDEMENT D'UNE VIE DIGNE

Pour la CGT, la rémunération ne se limite pas au salaire de base. Un salaire digne doit permettre à chacun·e de vivre correctement, de faire face à ses obligations, mais aussi de se projeter dans l'avenir professionnel. Cela passe par :

- revalorisations régulières décidées localement / nationalement
- des primes d'ancienneté
- la reconnaissance des qualifications et de l'expérience

LA FORMATION : UN DROIT, PAS UN PRIVILÈGE

Autre exigence centrale : la formation professionnelle. Trop souvent laissée à l'appréciation des directions, elle doit devenir un droit collectif, garanti et accessible à toutes et tous. C'est la condition pour acquérir de nouvelles qualifications, améliorer les compétences, sécuriser les parcours, permettre l'évolution professionnelle et maintenir une qualité de service.

L'ÉTAT À DES RESPONSABILITÉS CLAIRES

L'État ne peut pas se dédouaner, il doit assumer ses responsabilités : il est responsable du financement, de la régulation et de la qualité du service rendu à la population. Il doit :

- Augmenter les budgets de formation : garantir l'égalité des droits et l'accès collectif à la formation
- Encadrer les pratiques des employeurs : casse des conventions et lutte contre la financiarisation
- Relancer une politique ambitieuse de formation : imposer des plans de prévention concrets (DUERP, PAPRI Pact)

Afin de faire face à cette urgence sociale et professionnelle, la CGT est en première ligne pour revendiquer une autre politique du travail qui :

- fidélise les équipes
- réduit le turnover
- renforce les collectifs de travail
- améliore la qualité des soins et des services

**Pour mettre en œuvre
une autre politique du travail,
la CGT exige :**

- une hausse immédiate des salaires
- une valorisation des qualifications
- un droit réel à la formation pour toutes et tous
- une politique de santé et d'action sociale au service du public, pas du profit

Salaires et formation ne sont pas des charges, mais les fondations d'un travail digne, d'une société plus juste et d'un service public de qualité. La mobilisation doit s'organiser, car pour améliorer durablement la qualité de vie au travail, il faut bien plus que des promesses : il faut des actes.

40 ans
d'engagement vers un
avenir riche de sens



EXPERT DE PROXIMITÉ des représentants du personnel

→ 3 activités pour
**comprendre
analyser
et agir**

sur les relations entre le
travail et les questions
sociales liées aux
conditions de vie
et d'emploi des salariés.

LA FORMATION

Des élus formés pour être des acteurs
efficaces et incontournables sur les questions
économiques et sociales

LES EXPERTISES ÉCONOMIQUES ET SANTÉ AU TRAVAIL

Utiliser le droit à expertise pour analyser la
situation économique de l'entreprise et identifier
les risques de l'organisation du travail pour la
santé des salariés

LES ÉTUDES, LE CONSEIL

Un accompagnement au plus près des besoins
des élus pour mener des analyses pointues

Accueil – Conseil
01 55 82 17 30 - info@emergences.fr

emergences.fr



RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

VOUS VOUS INTERROGEZ SUR LA FUTURE RÉFORME DE LA PSC DES AGENTS HOSPITALIERS ?

Les équipes de la MNH sont à votre disposition pour échanger sur cette réforme.

Contactez Gauthier MARTINEZ
Directeur des Partenariats Santé

➔ gauthier.martinez@mnh.fr



Mutuelle Nationale des Hospitaliers
**CRÉE PAR ET POUR
LES HOSPITALIERS**

POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE UNIVERSELLE ET SOLIDAIRE

Face aux terribles défis que nous laisse désormais une histoire amère sans résultats appréciables, il convient de rappeler que la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale et son UFMICT n'ont jamais renoncé à inventer, à lutter, à relever les enjeux de ces dernières années.

Le deuxième quinquennat Macron se révèle être un véritable « *cimetière de Premiers Ministres* », avec pas moins de 5 chefs du gouvernement renversés ou démissionnaires depuis le 14 mai 2022. Nous vivons une authentique catastrophe politique, mais surtout sociale, au moment où les gouvernements successifs et le MEDEF multiplient les projets de destruction de la Sécu.

Pas moins de 7 milliards d'euros seront ponctionnés sur la santé. Les annonces de Lecornu sont scandaleuses et politiquement amorales.

Pour combler le trou de l'État (180 milliards d'euros) qui est dix fois plus important que le déficit de la Sécurité sociale de 2024 (16 milliards d'euros), il propose de faire payer les malades, avec le doublement des franchises médicales, d'attaquer les patient-e-s souffrant d'affections de longues durées, de limiter à 15 jours les arrêts-maladies quelles qu'en soient leurs causes, de casser l'hôpital public et de dérembourser certains médicaments des plus usuels.

Ces décisions politiques délétères liées à l'idéologie libérale dominante du moment sont particulièrement inhumaines. Elles se heurtent à la résistance de la CGT et de son UFMICT qui, en organisant les catégories des ingénieur-e-s, cadres, technicien-ne-s et agent-e-s de maîtrise participent à l'élévation du rapport de force.

Macron a promu des réformes qui réduisent la place des syndicats, détruisent le droit du travail, rendent inopérantes les négociations collectives. La réponse syndicale et populaire se doit d'être à la hauteur de l'attaque subie.

Avec la Sécu, nous avons reçu un héritage immense, héritage social, démocratique, syndical aujourd'hui menacé. Mais 80 ans après sa création, elle n'est plus totalement à nous. Elle doit être reconquise, elle doit redevenir une idée neuve au service du droit à la santé, de tous et toutes, partout sur tout le territoire.

Mais aujourd'hui, il nous faut aller plus loin. La Sécu est financée par ses propres bénéficiaires par le biais du salaire socialisé. Alors, défendons l'idée que ceux et celles qui payent, soient celles et ceux qui gèrent. Il faut la sortir des griffes du patronat et donc du Parlement ou de l'État qui lui sont inféodés. Le déficit doit être repensé comme un indicateur positif de l'augmentation des besoins de la population et doit servir à ajuster le salaire socialisé. Autrement dit, les cotisations sociales doivent augmenter pour faire face au financement de la solidarité. La demande sociale doit être priorisée, alors qu'actuellement, en l'absence de lits disponibles, de services d'urgences et de maternités qui ferment, la seule réponse du gouvernement est de faire attendre les patient-e-s des heures et

des heures dans les salles d'attentes et des jours et des jours sur des brancards dans les couloirs. Ce que nous attendons en fait, au-delà d'avoir des lits supplémentaires et du personnel, ce sont des budgets.

Faute de financements, nos « *irresponsables* » politiques choisissent d'arrêter le système au lieu de l'améliorer.

Depuis 1994, les exonérations des cotisations sociales pour le grand patronat pénalisant lourdement le budget de la Sécu ont été compensées par l'impôt (la CSG).

Mais cela pose 3 problèmes :

- Contrairement à sa promesse initiale, Macron a fait le choix de ne plus rembourser ces exonérations. Il manque 4 milliards d'euros dans les caisses de la Sécu. L'Etat ne répond plus à ses engagements de rembourser, « *aux centimes près* », les cadeaux faits au patronat.
- Ce financement trahit notre modèle solidaire car cela revient à remplacer ce que le patronat nous doit par une imposition sur l'ensemble des salarié-e-s et des retraité-e-s sans toucher au revenu du Capital.
- Enfin, ce système ne marche pas. Il n'assure que peu d'emplois supplémentaires et à un coût exorbitant : 120 000 € pour des emplois valorisés à 25 000 € et exonérés de cotisations sociales. Il s'agit de ce que la CGT appelle une trappe à bas salaire, extrêmement attirante pour un capital de plus en plus cupide.

Alors, que devons-nous faire pour sauvegarder l'héritage de ce modèle social qui se voulait solidaire et contrecarrer cette politique qui ne fait que nous appauvrir, nous diviser entre jeunes et vieux, malades ou bien-portants, salarié-e-s ou privé-e-s d'emplois, retraité-e-s ou actif-ve-s ?

Les réponses sont multiples et nous faisons le pari que le XX^{ème} congrès de l'UGICT à Metz, du 18 au 21 novembre 2025, nous aidera à en trouver quelques-unes.

En attendant, pourquoi ne pas revenir au fondement de la Sécu, c'est-à-dire réfléchir à cette idée de construire une solidarité entre toutes et tous contre l'appareil d'État ?

L'État providence n'existe pas ou alors seulement pour le grand capital qui est perfusé à hauteur de 211 milliards d'euros par an sans conditionnalité.

Pour la CGT, c'est la Sécu qui est et qui **doit** rester notre providence. Et c'est aussi un de nos combats.

Laurent LAPORTE,
Secrétaire Général de l'UFMICT CGT

« La lutte des syndicats français est aussi la nôtre : pour la justice sociale, pour la protection et le développement de l'État Social, pour des emplois de qualité et pour la dignité des personnes âgées. »

NOS CAMARADES DU SYNDICAT ALLEMAND VER.DI SOUTIENNENT LA LUTTE QUE NOUS MENONS EN FRANCE CONTRE LES COUPES BUDGÉTAIRES.

Le syndicat allemand ver.di (*VEReinte Dienstleistungsgewerkschaft* = *syndicat unifié des Services*), qui compte plus de 2 millions d'adhérents, nous a transmis copie du communiqué de presse envoyé à tous les médias allemands pour exprimer leur soutien à la lutte que nous menons contre les mesures d'austérité drastiques prévues par le gouvernement français.

À l'occasion de notre puissante journée de mobilisation du 18 septembre, Frank WERNEKE président de VERDI a déclaré :

« Les coupes prévues, suppression de jours fériés et de droits à congés, réductions dans la Fonction publique, dévaluation des retraites, augmentation des tickets modérateurs dans le secteur de la santé et interventions dans le droit du travail, pèsent de manière unilatérale sur les salarié-e-s, les chômeurs, les malades et les retraités... Il ne faut pas tenter de résoudre les problèmes économiques du pays au détriment de la grande majorité de la population... Il faut trouver une solution équitable dans laquelle les grandes entreprises, les riches et les hauts revenus apportent leur juste contribution. »

Des milliards de subventions aux entreprises sans conditions, des dividendes records et des privilèges fiscaux pour les riches ne sont plus acceptables, alors que dans le même temps, les droits sociaux sont restreints.

6 000 000, c'est un joli chiffre. **Pas un numéro.**



À l'aube de nos 65 ans, nous avons franchi le cap des 6 millions de sociétaires. C'est à Nolwenn S., notre nouveau sociétaire, que nous le devons. Merci à lui, mais aussi à nos 5 999 999 autres sociétaires d'avoir choisi la Macif : un modèle sans actionnaires, avec des prix justes et un service client toujours à vos côtés. Pour nous, vous ne serez jamais un simple numéro.



La Macif,
c'est **vous.**



* Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE

SITE FÉDÉRAL :

www.cgt-sante-action-sociale.fr

@CgtSanteSocial

INSTAGRAM :

[cgtsanteactionsociale](https://www.instagram.com/cgtsanteactionsociale)

TIKTOK :

[cgt.sant.action.s](https://www.tiktok.com/@cgt.sant.action.s)

FACEBOOK :

CGT Santé Action Sociale



Un réseau très social !